

DECISION N° 000124 /D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 04 JUIN 2026
relative au recours de l'entreprise MEGA ENGINEERING COMPANY LTD
relativement à l'appel d'offres n°01/ONIT/TC/TCITB/2026 du 12/02/2026 pour
la Construction de seize (16) boutiques au marché de Bamilli

L'AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS

Courrier Direction Générale
N° 05 JUIN 2026

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;
Vu le recours de l'entreprise MEGA ENGINEERING COMPANY LTD du 19 mars 2026 ;
Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés (ARMP) du 15 mai 2026 ;
Vu le procès-verbal de la séance 173 du CER du 15 mai 2026 ;
Vu les écritures et pièces du dossier ;

SUR LA RECEVABILITE

09/06
2026
09 JUIN 2026
Dpt 03/06/2026
1875
12/02/2026

Considérant qu'il résulte de l'examen de ce dossier par le CER, que l'entreprise MEGA ENGINEERING COMPANY LTD a introduit son recours le 19 mars 2026, avant même les résultats de l'attribution du marché ;

Que ce recours a été introduit en marge de la réglementation, notamment les dispositions de l'article 175(3) du Code des marchés publics ;

Qu'il convient de le déclarer irrecevable car introduit prématurément, c'est-à-dire avant la publication des résultats de l'attribution, d'informer le recourant et de transmettre cette décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication au Journal des marchés Publics (JDM) ;

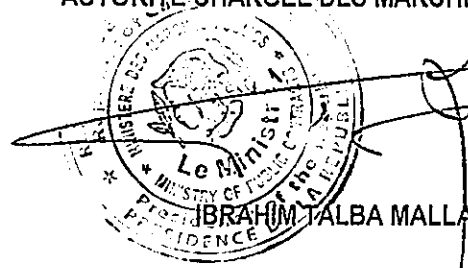
EN CONSÉQUENCE :

1. Déclare le recours de l'entreprise MEGA ENGINEERING COMPANY LTD irrecevable ;
2. Dit que la présente décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM. /-

- Copie :
- DG/ARMP ✓
 - Pdv/CER ;
 - Intéressé (MEGA ENGINEERING COMPANY LTD).

Yaoundé, le 04 JUIN 2026

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS


IBRAHIM TALBA MALLA